



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX  
EN PROVENCE N° DL.2020-244**

**Séance publique du**

**12 octobre 2020**

**Présidence de Maryse JOISSAINS MASINI  
Maire d'Aix-en-Provence**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20201012- lmc1179491-DE-1-1
Date de signature : 15/10/2020
Date de réception : jeudi 15 octobre 2020
 <b>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE:</b> - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓ 

**OBJET : CONTRAT PASSE AVEC LA LIBRAIRIE ' LE BLASON ' D'AIX-EN-PROVENCE POUR LA MISE EN DÉPÔT VENTE DE 10 EXEMPLAIRES DE L'OUVRAGE "AIX EN ARCHÉOLOGIE, 25 ANS DE DÉCOUVERTE"" - AUTORISATION DE SIGNATURE**

Le 12 octobre 2020 à 10h30, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans l'Amphithéâtre De La Verrière, 10 Rue des allumettes, 13 100 Aix-en-Provence, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 06/10/20, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Etaient Présents :**

Monsieur Jonathan AMIACH, Madame Laurence ANGELETTI, Madame Béatrice BENDELE, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Brigitte DEVESA, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Jean-François DUBOST, Monsieur Marc FERAUD, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAoui, Madame Elisabeth HUARD, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Perrine MEGGIATO, Monsieur Alain PARRA, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Françoise TERME, Madame Solène TRIVIDIC, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

**Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:**

Madame Dominique AUGEY à Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ à Monsieur Francis TAULAN, Madame Agnès DAURES à Monsieur Pierre SPANO, Madame Sophie JOISSAINS à Madame Brigitte DEVESA, Madame Gaëlle LENFANT à Monsieur Marc PENA, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Madame Laurence ANGELETTI, Madame Arlette OLLIVIER à Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Stéphane PAOLI à Madame Françoise COURANJOU, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE à Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

**Excusés sans pouvoir :**

Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Jean-Louis VINCENT.

Secrétaire : Madame Kayané BIANCO

Monsieur Jean-Christophe GRUVEL donne lecture du rapport ci-joint.



DIRECTION GENERALE DES  
SERVICES TECHNIQUES  
D.G.S.T Adjoint Bâtiments & Grands  
équipements

RAPPORT POUR  
LE CONSEIL MUNICIPAL  
DU 12 OCTOBRE 2020

-----

**Nomenclature : 8.9**  
Culture

**RAPPORTEUR** : Monsieur Jean-Christophe GRUVEL

**Politique Publique : 08-VALORISATION DU PATRIMOINE**

**OBJET** : CONTRAT PASSE AVEC LA LIBRAIRIE « LE BLASON » D'AIX-EN-PROVENCE POUR LA MISE EN DÉPÔT VENTE DE 10 EXEMPLAIRES DE L'OUVRAGE "AIX EN ARCHÉOLOGIE, 25 ANS DE DÉCOUVERTE"- AUTORISATION DE SIGNATURE- Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

L'ouvrage "Aix en archéologie, 25 ans de découverte", paru en 2014, a été diffusé dans le réseau des librairies par la maison d'éditions SNOECK et la délibération du conseil municipal n° 2014-90 du 26 mai 2014 en a autorisé la mise en vente, par la Ville, au prix public de **35 € TTC**, pour 350 exemplaires.

Du fait de son succès auprès des amateurs d'histoire et d'archéologie aixoise, et plus largement régionale, cet ouvrage a rapidement été épuisé dans le réseau classique de distribution libraire et seuls sont aujourd'hui disponibles les exemplaires conservés par la Ville.

Spécialisée dans l'édition régionale et souvent sollicitée par ses clients, la librairie « Le Blason » souhaite pouvoir disposer de dix exemplaires de cet ouvrage en bénéficiant d'un abattement de 35 %, correspondant à la part libraire, soit au prix de 22,75 € TTC l'exemplaire.

Sa mise en dépôt-vente permettrait de rendre à nouveau accessible ce livre qui offre une synthèse très complète de l'histoire de la ville et de son territoire, entre le Néolithique (6000 av. J.-C.) et la période contemporaine.

Vous trouverez en annexe le projet de convention, arrêté entre les parties, qui est soumis en annexe à votre approbation.

C'est pourquoi je vous prie, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** la convention jointe en annexe, qui définit les conditions de dépôt vente des ouvrages, entre la Ville et la librairie « Le Blason »,
- **AUTORISER** Madame le Maire ou Monsieur le Conseiller municipal à l'Archéologie à signer ladite convention.

DL.2020-244 - CONTRAT PASSE AVEC LA LIBRAIRIE ' LE BLASON ' D'AIX-EN-PROVENCE  
POUR LA MISE EN DÉPÔT VENTE DE 10 EXEMPLAIRES DE L'OUVRAGE "AIX EN  
ARCHÉOLOGIE, 25 ANS DE DÉCOUVERTE"" - AUTORISATION DE SIGNATURE-

Présents et représentés	: 53
Présents	: 44
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 53
Pour	: 53
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

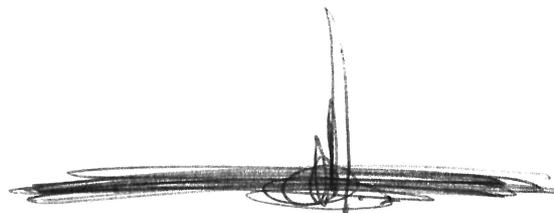
NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité  
le rapport qui précède.

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint ou le conseiller municipal délégué,  
Madame Amandine JANER



Compte-rendu de la délibération affiché le : 15/10/20  
(articles L2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)

1

---

1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»



L'ANNEXE DE LA DELIBERATION  
RECHERCHEE PEUT ÊTRE CONSULTEE  
AUPRES DE :

LA DIRECTION DES ASSEMBLEES ET DE LA  
VIE INSTITUTIONNELLE

HÔTEL DE VILLE  
13616 AIX-EN-PROVENCE CEDEX1

DU LUNDI AU VENDREDI, DE 9H00 A 16H00

Courriel : [assemblees@mairie-aixenprovence.fr](mailto:assemblees@mairie-aixenprovence.fr)

Téléphone : 04 42 91 90 00